



CONTRÔLEURS AÉRIENS ET PERSONNEL ASSIMILÉ

CNP 72601

Autorisent et dirigent la circulation aérienne dans un espace aérien déterminé, contrôlent le mouvement des avions et des véhicules terrestres sur l'aire de mouvement et de manœuvre de l'aéroport et fournissent aux pilotes les informations de vol nécessaires pour assurer la sécurité du mouvement aérien.



Faits en bref du N.-B.

PERSPECTIVES DE TROIS ANS



Très Bonnes

POSSIBILITÉS D'EMPLOI DE TROIS ANS

-4

SALAIRE HORAIRE MÉDIAN

69,99 \$

36,79 \$ 88,53 \$
FAIBLE HAUTE

NIVEAU DE SCOLARITÉ



Formation collégiale ou d'apprentissage

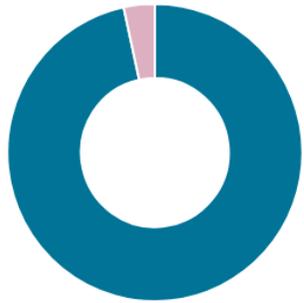
EMPLOYÉS

201

SALAIRE MOYEN

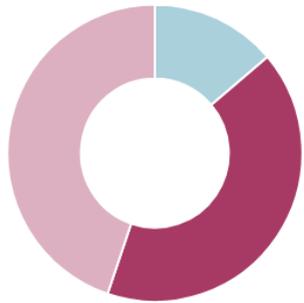
180 000 \$

Les informations présentées sont basées sur des données concernant le Nouveau-Brunswick. Pour en savoir plus sur les données fournies, visitez www.emploisnb.ca/occupations.



EMPLOI SELON L'INDUSTRIE

96,6 %	Transport et entreposage
5,0 %	S.O.
5,0 %	S.O.
3,4 %	Toutes les autres industries



EMPLOI SELON L'ÂGE

0,0 %	15-24
13,8 %	25-34
41,4 %	35-44
44,8 %	45-54
0,0 %	55-64
0,0 %	65+

ÉGALEMENT CONNU SOUS LE NOM

- Agent/Agente De Régulation Des Vols
- Contrôleur Aérien/Contrôleuse Aérienne
- Contrôleur Aérien/Contrôleuse Aérienne - Règles De Vol À Vue
- Contrôleur Aérien/Contrôleuse Aérienne - Règles De Vol Aux Instruments
- Contrôleur/Contrôleuse De La Circulation Aérienne - Aéroport
- Contrôleur/Contrôleuse De Région Terminale - Circulation Aérienne

FONCTIONS PRINCIPALES:

Ce groupe exerce une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- contrôler la circulation aérienne dans un espace aérien déterminé à l'aide d'un écran radar, de communication radio ou autre équipement de communication et de points de repère visuels;
- transmettre les instructions d'atterrissage et de décollage aux pilotes et diffuser aux avions en vol des renseignements météorologiques, de navigation et autres renseignements;
- maintenir la liaison radio et téléphonique avec les tours de contrôle voisines, les unités de contrôle des aérogares voisines et autres centres de contrôle, et coordonner le mouvement des vols dans les régions contiguës;
- alerter les services de secours de l'aéroport lorsqu'un avion est en difficulté, et signaler les avions disparus aux services de recherche et de sauvetage.

